



# COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

23 A Route de Molines, Place Jean Hyppolyte GONDRE

05500 La Motte en Champsaur

DEPARTEMENT  
des  
HAUTES ALPES



## ARRETE n°03.2021

Le Maire de la Commune de La Motte en Champsaur, département des Hautes Alpes,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2213-4,  
VU le Code de la Voirie Routière,  
VU le Code de la Route,  
VU l'alerte orange déclenchée par les services préfectoraux en date du 27 janvier 2021.

**Considérant** que la sécurité des piétons et des véhicules doit être assurée sur la route communale de La Motte au Pont de La Valette et sur la route forestière jusqu'à Molines en Champsaur suite aux risques avalanches très élevés,

**Considérant** qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique et de la circulation routière,

### ARRETE :

#### Article 1 : Réglementation.

**La circulation est interdite sur la route de Molines en Champsaur (de la sortie du village à Molines) à compter du 27 janvier 2021 à 14h00. Cet arrêté sera enlevé dès que l'alerte orange sera levée par la préfecture. La circulation pourra reprendre dans des conditions normales.**

**Sont autorisés à emprunter cette voie, les services d'incendie et de secours ainsi que les habitants du hameau de Molines.**

Les dispositions de ce présent arrêté ne s'appliqueront pas aux véhicules des services de Gendarmerie, des services de Sécurité civile et d'une façon générale des services intervenants dans le cadre d'opérations de sécurité civile.

#### Article 2 : Signalisation-

Un panneau " route barrée" est installé par les soins de la Mairie à la sortie du village avec l'arrêté correspondant.

#### Article 3 : Ampliations-

- Caserne des Pompiers de Saint Bonnet en Champsaur,  
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Bonnet en Champsaur,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Motte en Champsaur,  
Le 27 janvier 2021.

Le Maire,  
GAUTHIER Bernard

